

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Brigitte CHARPIN & David SANTIN-JANIN (10).

Etaient excusés : Jean-Luc BOCQUIN, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Laure TRUNFIO**, Michaël CHARMEAUX / **pouvoir à Emilie VELLETAZ**, Jérôme BROCC & Françoise BOISSET (5).

Etaient absents : -

Date de convocation : 08 septembre 2020.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Emilie VELLETAZ a été élue secrétaire.

DEPARTEMENT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION

Fonds d'urgence aux collectivités COVID-19

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-28

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID-19 afin d'aider les collectivités à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrière. Il indique que le montant total TTC dépensé à ce jour est de 2 856.51 € TTC hors masques entre le 13 avril et le 02 juin (soutien de l'Etat).

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

↳ **Sollicite** le Département pour une subvention, *la plus élevée possible*.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

LISTES ELECTORALES

Objet : COMMISSION DE CONTRÔLE A 3 MEMBRES

A l'issue des élections municipales 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-29

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

↳ **Propose** les 3 personnes suivantes pour constituer la commission de contrôle, ainsi que 3 suppléants :

- 1 conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission, pris dans l'ordre du tableau + 1 suppléant = Gaëtan DE GRACIA (titulaire) & Corentin LALLAU BAZIN (suppléant),
- 1 délégué administratif représentant le Préfet + 1 suppléant = Clément AURIA (titulaire) & Robert TICHADOU (suppléant),
- 1 délégué du TJ représentant le Président du TJ + 1 suppléant = Claude PRIERE (titulaire) & Marco PAVONE (suppléant).

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Objet : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-30

REPORT

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Objet : CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CDG73

Dossiers de retraite CNRACL - 2020 / 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-31

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière. La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des Dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relatif aux interventions du Cdg73 sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

✍ **Approuve** la convention susvisée et annexée à la présente délibération,

✍ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, notamment cette convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Objet : VENTE SAFER / COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
Promesse unilatérale d'achat
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-32

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du conseil municipal n° 2018-08-46 en date du 23 novembre 2018, par laquelle la commune de *Saint Jean de la Porte* se portait acquéreur par promesse d'achat des parcelles

- ▶ Les Iles du Bourg, **YN, 0026**, 39a 29ca, bois-taillis, zone Nr du PLU, *non bio*,
- ▶ Les Iles du Bourg, **YN, 0027**, 1ha 16a 77ca, bois-taillis, zone Nr du PLU, *non bio*,

vendues par la SAFER, pour moitié indivise avec le CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE SAVOIE au prix de 4 150.00 € TTC. Ce prix de vente, ainsi que les taxes et frais annexes, devant être réglés pour la moitié par le promettant par l'intermédiaire de la comptabilité du notaire, soit 2 075.00 €. L'autre moitié du prix (même somme) était à régler par le CEN.

Après réflexion et plusieurs échanges avec le CEN, il s'est avéré que :

- ▶ Le budget 2020 n'est plus celui de 2011, avec des dépenses et des priorités différentes, certaines choisies mais d'autres imposées,
- ▶ Nous n'avons pas eu de réponse concrète sur le niveau de responsabilité et d'engagement de la commune par rapport au terrain (entretien, remise en état en cas de problèmes, etc.),
- ▶ Nous n'avons pas pu savoir non plus à quelle hauteur se situait l'aide en personnel / matériel / finance que la commune serait amenée à apporter.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 12 / contre 0 / abstention 0

✍ **Approuve** les termes de l'échange lors de la réunion du 18 août 2020 en mairie et de la visite terrain qui a suivi. La candidature de la commune de *Saint Jean de la Porte* pour la rétrocession par la SAFER en moitié indivise avec le CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE SAVOIE des parcelles « Les Iles du Bourg » YN 0026 & YN 0027 n'est donc pas maintenue.

✍ **Acte** que le CEN SAVOIE maintient quant à lui sa candidature pour la rétrocession en pleine propriété des 2 parcelles ci-dessus référencées.

La commission communale « Communication », sur la création du nouveau site internet de la commune, va inclure 1 membre extra communal, Clément AURIA DUFFEAL, qui va mettre ses compétences à notre service.

↳ Les 10 commissions de la Communauté de Communes

Le conseil communautaire fait appel à des élus volontaires pour participer aux commissions, qui ont un rôle consultatif. Leur but : faire participer aux réflexions prospectives de la CCCdS et permettre un échange d'informations / expériences, dans les domaines suivants,

Agriculture / forêt - Tourisme - Transition énergétique / plan climat
Petite enfance / enfance / jeunesse - Développement économique / emploi - Déchets
Assainissement - Milieux naturels - Culture - Mobilité / déplacements

↳ Ordures ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Retour à la TEOM. Suite au dernier comité des maires (10 septembre), le passage de la TEOMI en TEOM a été évoqué et se profile à l'horizon. Un vote du conseil communautaire aura lieu prochainement pour entériner ce passage.

Lors de cette réunion, les délégués ont tenu à faire part de quelques remarques aux responsables des déchets (*M. Girard et Mme JANSON*) :

1 - Pas de financement pour notre commune pour les nouvelles installations alors que Chamoux aura 400K€,

2 - Mise en place des CSE (conteneur semi enterré),

3 - Avenir de la levée en porte à porte,

4 - Augmentation du coût au particulier,

5 - Nouveau fonctionnement des déchèteries.

A noter qu'à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire (*24 septembre*), ligne 12 : TEOM secteur « Chamoux sur Gelon - Saint Pierre d'Albigny », exonération année 2021, pour les professionnels.

↳ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Note de Monsieur le Préfet du 08/09/2020 / Transfert de compétence

Pour le choix de notre PLU, il faut que le conseil municipal ait pris une décision entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. Pour le conserver à notre niveau, nous devons -avec d'autres communes- faire opposition par la mise en place d'une minorité de blocage (*25 % des communes représentant au moins 20 % de la population*).

↳ Informatique mairie

Un point a été fait avec le prestataire actuel d'une partie de ce domaine. Le projet de modernisation et de sécurisation de l'installation suit son cours.

↳ Préparation de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

24 noms à proposer, après vérification de l'inscription des personnes sur l'un des rôles des taxes directes locales de la commune (12 titulaires & 12 suppléants), parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques fera un choix pour conserver 6 commissaires titulaires & 6 suppléants.

↪ **Prochaine séance** le mardi 24 novembre 2020 à 19 heures 30,

↪ **Débat d'orientation** le mardi 17 novembre 2020 à 19 heures 30.